

GRÈVE

Le sale boulot des Blanchisseries

Le 25 février 2015, le Conseil d'État fribourgeois annonçait que les activités de la Buanderie de Marsens seraient reprises au 1^{er} octobre par Les Blanchisseries Générales (LBG), dont l'État de Vaud est l'actionnaire principal. Il invoque la pérennisation du site et la préservation des emplois. Dans ce cadre, LBG a décidé de reprendre les contrats de travail de durée indéterminée des actuel-le-s employé-e-s avec une garantie des taux d'emploi, mais aucune garantie concernant les salaires et les conditions sociales en renvoyant à la convention collective romande du nettoyage industriel des textiles (CCT ARENIT). Cette CCT est de force obligatoire sur le canton de Fribourg et prévoit des conditions de travail nettement moins favorables que la Loi fribourgeoise sur le person-

nel qui s'applique pour l'instant au salarié-e-s concerné-e-s.

DE FORTES PERTES SALARIALES

Dès cette annonce, le personnel, soutenu par le Syndicat des services publics (SSP), a contesté les conséquences graves sur ses conditions de travail et de salaires. En effet, les pertes salariales s'annoncent fortes: selon la CCT ARENIT, le salaire minimum pour un-e employé-e semi-qualifié-e est de 3460 francs par mois. De plus, sur les vacances (4 semaines), les heures de travail hebdomadaires (42,5 heures), la retraite (perte du pont AVS) et les conditions de licenciement (pas de protection), le personnel connaîtra des conditions nettement inférieures. Avec le

soutien du SSP, une majorité des salariées a demandé son transfert au Réseau fribourgeois de santé mentale, gestionnaire de la Buanderie, ou à l'État de Fribourg, comme la loi le prévoit. Devant le refus d'entrer en négociations du Conseil d'État fribourgeois, le personnel s'est mis en grève le vendredi 6 mars, grève qui s'est poursuivie une semaine.

À la suite de ce mouvement, le Conseil d'État fribourgeois a accepté d'entrer en matière sur un reclassement à l'État de Fribourg et sur une garantie du salaire pour le personnel qui accepterait le transfert. Les négociations ne sont pas terminées à ce jour.

Julien Eggenberger



Photo: Julien Eggenberger

SUISSE

Pauvres riches

Les personnes susceptibles d'hériter plus de deux millions de francs crient famine: une bande de bolchéviques sanguinaires veut leur ôter le pain de la bouche et, crime suprême selon eux, «taxer une troisième fois» le même argent (après l'impôt sur le revenu et la fortune). Passons sur la représentation un peu approximative du système économique qu'un tel argument suppose, l'important est de rappeler que non seulement l'impôt successoral sur lequel nous devons nous prononcer le 14 juin est faible (20%), mais que c'est le principe même de la succession qui est totalement inique, car elle

consolide les inégalités de patrimoine et de revenu.

Le mouvement de concentration des richesses passe nécessairement par la succession, car il faut plus d'une génération pour créer les niveaux inquiétants d'inégalités que connaissent aujourd'hui les pays riches tels qu'ils ont été relevés, entre autre, par Thomas Piketty. L'initiative du 14 juin – lancée par une vaste coalition politique allant de la gauche aux évangéliques – constitue donc un premier pas nécessaire dans le sens d'une réduction des inégalités.

Antoine Chollet

LE POING Notre poing du mois va au syndicat **Unia**, qui vante les mérites de Domino's Pizza sous prétexte d'un accord facilitant l'accès des syndicalistes à ses succursales. Il offre ainsi une publicité à bon compte au management faussement participatif de la chaîne, et feint de croire que cette mesure constitue «un pas clair [...] vers plus de démocratie sur le lieu de travail». Non sans admettre benoîtement qu'«en contrepartie, le syndicat s'engage à ne pas gêner plus qu'il ne le faut la marche des affaires»...



LA ROSE Cela demande un certain courage d'être socialiste dans les Rhodes-Intérieures d'Appenzell, qui mérite bien une rose. **Martin Pfister**, président de la section cantonale, a ainsi proposé à la Landsgemeinde du 26 avril dernier une initiative visant à permettre l'accès au logement pour tou-te-s, notamment par la création d'une coopérative d'habitation cantonale. Le vote fut sans appel, et les rares mains levées en faveur de la proposition socialiste n'ont guère fait le poids face à une majorité écrasante.

